



# **Rapport d'Orientations Budgétaires 2024**

## SOMMAIRE

<b>I - ÉLÉMENTS DE CONTEXTE</b> .....	<b>4</b>
1. Contexte économique international et zone Euro (source OCDE) .....	4
2. Contexte national (source Ministère de l’Economie et des Finances – Direction générale du Trésor) .....	4
3. Les dépenses publiques .....	6
4. Les mesures de LPFP 2023-2027 pour les collectivités.....	6
5. Les principales mesures du PLF 2024 pour les collectivités locales .....	6
<b>II - SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET GENERAL</b> .....	<b>7</b>
1. Présentation des recettes de fonctionnement en k€ .....	7
2. Présentation des dépenses de fonctionnement en K€.....	8
3. Présentation des recettes d’investissement en K€.....	9
4. Présentation des dépenses d’investissement en K€.....	9
5. Présentation de l’autofinancement et du financement des investissements .....	10
6. Présentation de l’endettement du budget général .....	10
7. Présentation des effectifs du Syndicat à fin 2023.....	11
Bilan de l’année 2023 .....	11
Décomposition des effectifs.....	12
<b>III. LES PROJETS 2024 DU BUDGET GENERAL DU SYNDICAT</b> .....	<b>13</b>
1. Présentation synthétique du budget primitif 2024 du budget général.....	13
2. Activation de la compétence éclairage public .....	13
3. Distribution Publique d’Electricité .....	14
4. PCRS .....	14
5. Missions liées au développement durable et à la transition énergétique .....	14
6. Perspective en termes de gestion dans la performance et la structuration interne.....	15
Perspective des effectifs .....	15
Moyens généraux .....	15
Digitalisation des activités.....	16
<b>IV. BUDGET ANNEXE : BORNES DE RECHARGE</b> .....	<b>17</b>
1. Présentation de la situation financière synthétique du budget annexe sur les années 2018 à 2023.....	17
2. Présentation synthétique du budget primitif 2024 du budget annexe ainsi que des projets.....	18
<b>V. BUDGET ANNEXE : COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES - THD</b> .....	<b>19</b>
1. Présentation de la situation financière synthétique du budget annexe sur les années 2018 à 2023.....	19
Constitution du budget annexe THD.....	19
Détail des recettes de fonctionnement du budget annexe THD.....	20
Détail des dépenses de fonctionnement du budget annexe THD .....	20
Détail de la section d’investissement.....	20
2. Présentation synthétique du budget primitif 2024 du budget annexe ainsi que des projets.....	21
<b>VI. BUDGET ANNEXE : ÉNERGIES RENOUVELABLES</b> .....	<b>23</b>
1. Présentation de la situation financière synthétique du budget annexe sur les années 2018 à 2023.....	23
2. Présentation synthétique du budget primitif 2024 du budget annexe ainsi que des projets.....	23
<b>VII. ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA DETTE</b> .....	<b>25</b>

## Avant-Propos

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, a modifié la rédaction des articles du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire en imposant la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) par l'exécutif aux membres du Comité Syndical.

Ce rapport porte sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement ainsi que sur les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives et le profil de l'encours de dette que vise le Syndicat pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le ROB doit être complété par la présentation de la structure, de l'évolution et de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le ROB doit s'inscrire dans une démarche pluriannuelle mettant en perspective les orientations du Syndicat, une nécessité compte tenu du contexte public en pleine mutation et qui permet à la fois d'effectuer des projections et d'envisager des décisions de gestion avec réactivité en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances, la situation financière du Syndicat ainsi que ses orientations stratégiques.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication.

Le PLF2024 fait état d'un nouveau dispositif, obligeant les collectivités à joindre une annexe informative au Compte Administratif présentant les impacts environnementaux sur le budget. Cet état, à fournir dès l'exercice 2024, présente les dépenses d'investissement qui au sein du budget contribue négativement ou positivement aux objectifs de transition écologiques de la France. Un décret en définira les modalités.

# I - ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

## 1. Contexte économique international et zone Euro (source OCDE)

### → La croissance mondiale devrait rester faible

La croissance économique mondiale devrait se hisser à 3.0 % en 2023, avant de **refluer à 2.7 % en 2024**. Une part disproportionnée de la croissance mondiale en 2023/2024 devrait rester imputable à l'Asie, malgré la reprise plus faible que prévu observée en Chine.

### → L'inflation globale recule mais l'inflation sous-jacente persiste

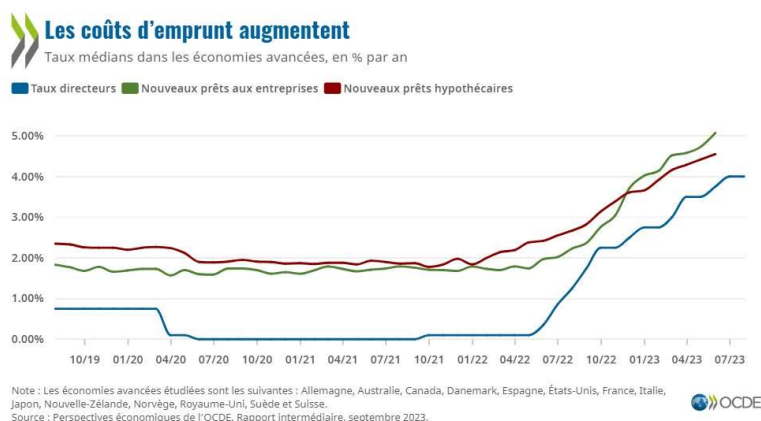
L'inflation globale a continué de reculer dans de nombreux pays, sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie et des produits alimentaires au premier semestre de 2023. En revanche, l'inflation sous-jacente (c'est-à-dire hors composantes les plus volatiles, à savoir l'alimentation et l'énergie) reste nettement supérieure aux objectifs fixés par les banques centrales, avec pour principal risque, une augmentation des taux d'intérêt des banques centrales, ou d'un maintien à un niveau élevé pendant une période plus longue.

L'inflation devrait baisser progressivement mais rester supérieure aux objectifs des banques centrales dans la plupart des économies. Dans les économies du G20, l'inflation globale devrait tomber **à 6 % en 2023 et 4.8 % en 2024**, l'inflation sous-jacente passant de **4.3 % cette année à 2.8 % en 2024** dans les économies avancées du G20.

### → Les effets des politiques monétaires se font sentir dans nos économies

Les effets du resserrement des politiques monétaires se matérialisent progressivement. Sur fond de **hausse rapide des taux directeurs**, les **taux d'intérêt ont augmenté**.

La situation actuelle amène les **autorités budgétaires à se préparer aux futures tensions sur les dépenses**, en élaborant des plans budgétaires à moyen terme qui devront tenir compte des besoins futurs croissants en matière de dépenses et qui répondent aux enjeux actuels que représentent le vieillissement démographique, la défense, la transition climatique et l'alourdissement du fardeau de la dette.



## 2. Contexte national (source Ministère de l'Economie et des Finances – Direction générale du Trésor)

### → Une croissance faible, principalement soutenue par la politique de l'emploi

Les projections de moyen terme reposent sur une **hypothèse de croissance potentielle de +1,35 % par an** sur la période 2023-2027. Elle serait notamment soutenue par les réformes mises en œuvre pour atteindre le plein emploi.

**En 2024, la croissance serait de +1.4% par rapport à 2023** qui n'était que de 1%.

(Croissance annuelle en %)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
PIB (volume)	2,5	1,0	1,4	1,7	1,7	1,8
Déflateur du PIB	3,0	5,7	2,5	1,8	1,6	1,6
IPC (hors tabac)	5,3	4,8	2,5	2,0	1,75	1,75
Masse salariale (branches marchandes non agricoles, valeur)	9,3	6,5	3,6	3,4	3,4	3,4
PIB potentiel (volume)	1,25	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35
Écart de production (% du PIB potentiel)	-0,9	-1,2	-1,1	-0,8	-0,4	0,0

Sources : Insee, prévisions PLF 2024.

→ **Une transmission de l'inflation à la hausse des salaires et des salaires aux prix des services**

La hausse de l'inflation depuis l'été 2021 a connu trois phases successives : une augmentation des prix de l'énergie, puis la hausse des prix des produits manufacturés et alimentaires, et enfin une transmission de l'inflation aux salaires et des salaires aux prix des services.

En moyenne annuelle, l'inflation serait de **+4,9 % en 2023** (après +5,2 % en 2022) puis **+2,6 % en 2024**. Par rapport à 2022, l'inflation serait moins tirée par la hausse des prix de l'énergie et davantage par ses composantes sous-jacentes. L'inflation sous-jacente s'élèverait ainsi à +5,1 % en 2023 (après +3,9 % en 2022) avant de diminuer à +2,4 % en 2024.

Moyenne annuelle (en %)	Moyenne 2010-2019 (en %)	2022	2023	2024	Pondération 2023 (en %)
TOTAL	1,1	5,2	4,9	2,6	100,0
TOTAL HORS TABAC	1,0	5,0	4,8	2,5	99,2
Alimentation	1,3	6,8	11,6	2,3	16,2
Produits manufacturés	-0,3	3,0	3,6	0,5	23,2
Énergie	3,8	23,1	5,1	5,3	8,6
Services	1,3	3,0	3,1	3,1	50,1
SOUS-JACENT (indice brut <sup>26</sup> )	0,7	3,9	5,1	2,4	60,6

Sources : Insee, prévisions PLF 2024.

De son côté, l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) s'établirait à +5,7 % en 2023 puis +2,7 % en 2024.

→ **Le solde public de retour sous le seuil des 3% à horizon 2027**

La trajectoire pluriannuelle sous-jacente au PLF 2024 est celle prévue dans le projet de LPFP et prévoit un retour du déficit public sous le seuil de 3 % à horizon 2027.

**En 2023, le déficit public a été de -4.9% du PIB, et les prévisions sont de -4.4% en 2024.**

Les principales sources d'amélioration du déficit en 2024 sont la poursuite de l'extinction des mesures de soutien et de relance et la sortie progressive des mesures de lutte contre la hausse des prix de l'énergie. Cet effet serait partiellement compensé notamment par la hausse de la charge d'intérêt de la dette, matérialisant les effets de la hausse des taux.

→ **La dette publique stable à 109.7% du PIB**

En 2023, le ratio d'endettement diminuerait pour atteindre 109,7 % du PIB, soit une diminution de plus de 2 points de PIB par rapport à 2022. Cette baisse serait essentiellement portée par la dynamique de la croissance (+6,8% de PIB). En 2024, le ratio de dette publique serait stable.

Malgré cette baisse du ratio de dette publique entre 2023 et 2027, la charge de la dette ne cesserait de croître en raison des effets progressifs de la hausse des taux d'intérêt.

→ **La dette des collectivités locales est de 9% en 2023 et de 8.9% en 2024.**

### 3. Les dépenses publiques

→ **Au national, les dépenses publiques 2023 sont estimées à 55.9% PIB soit une baisse de -1.3% par rapport à 2022**

Des mesures nouvelles ont été décidées en cours de gestion pour faire face au contexte inflationniste, avec des mesures de revalorisation salariale à destination des agents de la fonction publique ; pour renforcer le soutien à l'Ukraine, dans le cadre du conflit avec la Russie et poursuivre l'effort soutenu en faveur du plein emploi, avec la prolongation des primes.

S'agissant des administrations publiques locales (APUL), les dernières remontées comptables d'exécution, sous réserve des incertitudes, sont compatibles avec les perspectives d'évolution retenues pour les dépenses de fonctionnement (+4,8 % pour les collectivités locales) et pour l'investissement (+8,5 %).

→ **Au niveau local, la dépense publique progresserait de +5.8% en 2023 dont +4.8% en dépenses de fonctionnement**

La dépense locale progresserait de 5,8 % en 2023, puis de 3,2 % en 2024, principalement en raison des perspectives d'évolution de l'investissement local et du ralentissement anticipé des prix en 2024. Les dépenses de fonctionnement des APUL connaîtraient une évolution de +4,7 % en 2023 et de +2,1% en 2024. **Sur le champ des seules collectivités locales, et à champ constant, les dépenses de fonctionnement évolueraient, en valeur, au rythme de +4,8 % en 2023 et de +2,0 % en 2024**, ce qui correspondrait en 2023 à une stabilité en volume et **en 2024 à une baisse en volume de - 0,5 %**.

→ **En 2024, le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques locales demeurerait stable** à 6,3 % du PIB. La croissance spontanée des prélèvements obligatoires des administrations publiques locales serait globalement en ligne avec l'activité. En effet, les recettes croîtraient spontanément de 3,5 %, soit une évolution un peu moins dynamique que l'activité (+4,0 %).

### 4. Les mesures de LPFP 2023-2027 pour les collectivités

Pour les collectivités locales, les « contrats de confiance » ont été abandonnés, et il n'y a ainsi plus aucune mesure individuelle contraignante pour les collectivités dans la LPFP.

Seul l'article 16 de la loi concerne les collectivités. Dans un amendement, le gouvernement est venu actualiser l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant des collectivités. Cet **objectif global de réduction des dépenses réelles de fonctionnement fixe leur évolution à moins de 0,5% par an par rapport à l'inflation prévisionnelle**, ce qui correspond à une diminution des dépenses réelles de fonctionnement en volume de 0,5 % par an.

Si cette mesure doit inspirer l'ensemble des collectivités et leurs groupements, le SYADEN n'y est pas directement soumis.

### 5. Les principales mesures du PLF 2024 pour les collectivités locales

→ **Evolution des recettes de TVA en 2024 estimée à +5%**

→ **les dotations aux investissements** (article 35)

- **Le fonds vert** est pérennisé de 2Md€ en 2023 à 2.5Md€ 2024
- **La DSIL** reconduite au même niveau de 2023 soit 570 M€ en AE et 549.4M€ en CP pour le financement des projets à caractère environnemental en passant de 25% à 30%

→ **Mise en place du Budget vert pour les communes de plus de 3500 habitants**, avec obligation d'intégrer au rapport sur les orientations budgétaires une **annexe informative présentant les impacts environnementaux sur le budget**. Il en serait de même pour le compte administratif à compter de 2024.

Cet état présente les dépenses d'investissement qui au sein du budget contribue négativement ou positivement aux objectifs de transition écologiques de la France. Un décret définira les modalités.

Enfin, une annexe au compte administratif ou compte financier unique présentera l'évolution sur l'exercice du montant de la dette consacrée aux dépenses d'investissement contribuant positivement aux objectifs environnementaux.

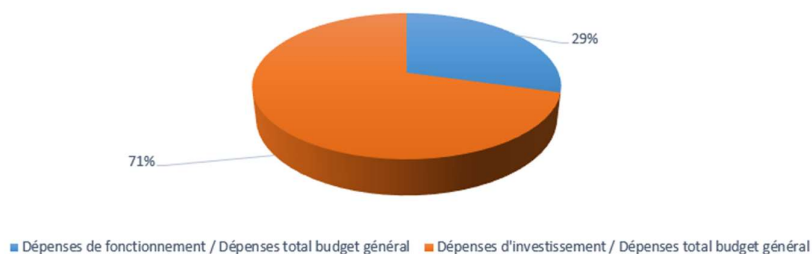
## II - SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET GENERAL

La situation financière du budget général s'appréciera au regard des comptes administratifs 2018 à 2023.

Le budget général du syndicat est un budget majoritairement axé sur le volet investissement et moins sur les charges de fonctionnement, bien que ces dernières augmentent de manière constante.

En effet, en moyenne sur les dernières années, les charges de fonctionnement représentent 29% en moyenne des charges totales du budget général du syndicat.

Répartition des dépenses au sein du budget général sur la période 2018 - 2023 (en %)



### 1. Présentation des recettes de fonctionnement en k€

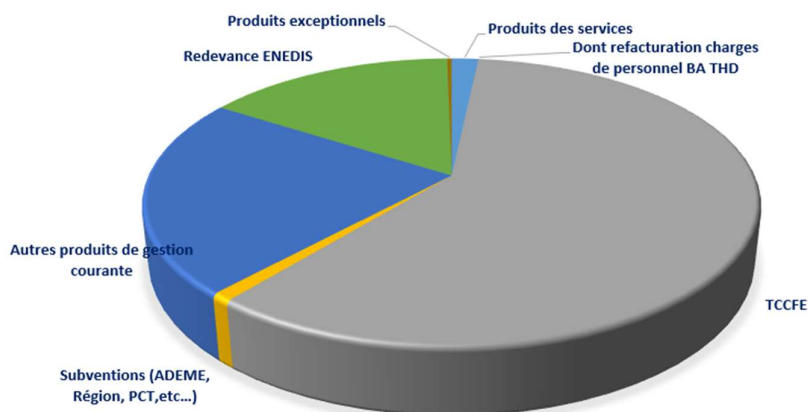
Recettes de fonctionnement exprimées en k€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Produits des services	623K€	791K€	781K€	790K€	918K€	1 228K€
<i>Dont refacturation charges de personnel BA THD</i>	500K€	500K€	548K€	549K€	599K€	748K€
TCCFE	4 225K€	4 428K€	4 081K€	4 524K€	5 831K€	6 165K€
Subventions (ADEME, Région, PCT, etc...)	58K€	204K€	385K€	567K€	1 277K€	1 496K€
Autres produits de gestion courante	1 134K€	1 298K€	1 185K€	1 550K€	1 567K€	1 735K€
<i>Redevance ENEDIS</i>	987K€	1 097K€	1 075K€	1 401K€	1 309K€	1 357K€
<i>vente CEE et frais de gestion EP</i>						377K€
Atténuation de charges	10K€	36K€	7K€	16K€	49K€	29K€
Reprises sur provisions						262K€
Produits exceptionnels	83K€	4 842K€	531K€	72K€	60K€	K€
<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>	<b>K€</b>	<b>11 598K€</b>	<b>6 970K€</b>	<b>7 520K€</b>	<b>9 701K€</b>	<b>10 914K€</b>

Les recettes de fonctionnement atteignent **10,91 M€ en 2023, soit + 13% si l'on compare à l'exercice 2022.**

A noter que l'absence de produits exceptionnels pour l'année 2023 est lié à la mise en place de la nomenclature M57 (les montants associés se trouvent dorénavant traités en « autres produits de gestion courante »).

Le graphique ci-dessous présente la décomposition des recettes de fonctionnement en moyenne sur la période 2018-2023.

DÉCOMPOSITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN MOYENNE SUR LA PÉRIODE 2018 - 2023 EN %





Ainsi, les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- Les recettes de fonctionnement sont constituées majoritairement (56% du total des recettes de fonctionnement) par la **Taxe communale sur les consommations finale d'électricité** (TCCFE) et représentent un montant de 6,2 M€ en 2023. Cette recette progresse de 6% entre 2022 et 2023.
- Pour rappel, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la TCCFE intègre l'une des composantes de la TICFE dont les modalités de calcul et de versement ont été déterminées par le Décret n°2022-129 du 04/02/2022.

Au-delà d'éventuels effets d'opportunité bonifiant conjoncturellement cette recette pour 2023, pour certains syndicats d'énergies, à l'instar du SYADEN, cette nouvelle réforme tend à porter atteinte à l'autonomie financière des collectivités dans la mesure où l'Etat perçoit le produit de la Taxe qu'il verse mensuellement aux autorités compétentes par douzièmes.

Evolution de la TCCFE depuis 2018 en k€



- La **redevance ENEDIS** représentant la seconde ressource du syndicat (17% du total des recettes de fonctionnement entre 2018 et 2023). Elle s'établit à 1,4 M€ en 2023, un montant similaire à celui de 2022. Cette redevance correspond à la compensation au titre de la mise en concession du réseau de distribution publique d'électricité. Le graphique ci-dessous en présente l'évolution :
- La **refacturation des charges de structures** (y compris charges de personnel) du budget général au budget annexe THD augmente à compter de 2018 pour atteindre 1,2 M€ en 2023. Ce montant s'explique par la montée en charge de cette activité et les recrutements réalisés pour compléter l'équipe dédiée à partir de fin 2022.
- La **mise en place des frais de gestion des dossiers Eclairage Public** en 2023 correspondent à l'application de 5 % sur la base des demandes de subvention HT et à 7% des dossiers Fonds Vert (plafonnés à 25 000€HT) pour un montant de 120 000€.

## 2. Présentation des dépenses de fonctionnement en K€

Dépenses de fonctionnement exprimées en k€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Charges à caractère général	727K€	856K€	801K€	997K€	1 160K€	1 152K€
Charges de personnel	1 908K€	2 206K€	2 409K€	2 596K€	2 857K€	3 003K€
Reversement de TCCFE	43K€	43K€	67K€	56K€	61K€	51K€
Autres charges de gestion courante	214K€	186K€	179K€	205K€	231K€	321K€
<i>Dont subvention d'équilibre IRVE</i>	126K€	107K€	84K€	114K€	90K€	145K€
Charges financières	21K€	20K€	83K€	127K€	161K€	306K€
Charges exceptionnelles	619K€	4 796K€	366K€	K€	K€	3K€
<i>Dont subvention équilibre THD</i>	605K€	223K€	K€	K€	K€	K€
Dotations aux amortissements	578K€	820K€	1 040K€	1 159K€	1 439K€	1 692K€
Dotations aux provisions	K€	K€	K€	K€	262K€	268K€
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 110K€</b>	<b>8 927K€</b>	<b>4 943K€</b>	<b>5 140K€</b>	<b>6 170K€</b>	<b>6 797K€</b>

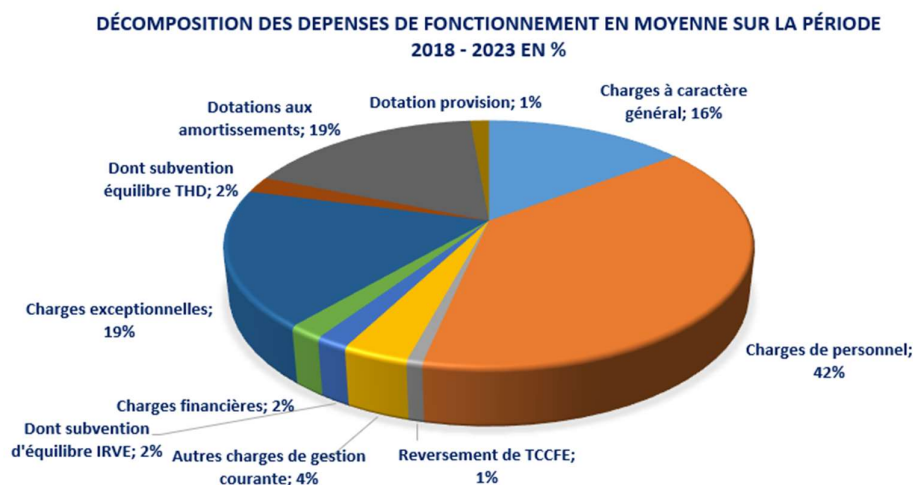


Sur les 34% du budget principal consacrés aux dépenses de fonctionnement, les principales sont constituées par les charges de personnel et les charges à caractère général (locations, carburant...).

Le passage de 70% de la flotte automobile en électrique a entraîné une diminution de 40% des frais de carburant entre 2022 et 2023 mais a engendré une augmentation des frais de location de véhicule de 30% sur la même période (lié aux conditions très défavorables du marché de l'automobile fin 2022 lorsque que les commandes ont été lancées).

Il est important de souligner que les charges de personnels figurant sur le budget général incluent les charges de personnel affecté au THD. C'est pourquoi il faut diminuer ce montant de 748 k€ qui sont refacturés au budget annexe THD. Ainsi, le solde réellement à charge pour le budget général est de 2,3 M€ après retraitement. Ce poste est stable par rapport à 2022.

Les autres charges sont constituées des dotations aux amortissements, des charges de gestion courante et des charges



### 3. Présentation des recettes d'investissement en K€

Recettes d'investissement exprimées en k€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
FCTVA	12K€	155K€	89K€	941K€	25K€	18K€
Subvention d'investissement	6 831K€	7 997K€	4 286K€	7 716K€	7 294K€	5 830K€
Remboursement TVA concessionnaire	1 294K€	1 765K€	2 471K€	158K€	K€	K€
Emprunt	K€	K€	10 000K€	K€	1 700K€	4 000K€
Comptes de tiers	1 121K€	647K€	553K€	544K€	694K€	811K€
Recettes diverses	1 882K€	2 584K€	3 512K€	1 320K€	1 441K€	1 698K€
<b>TOTAL recettes d'investissement hors 1068</b>	<b>11 139K€</b>	<b>13 148K€</b>	<b>20 911K€</b>	<b>10 679K€</b>	<b>11 155K€</b>	<b>12 357K€</b>

La majorité des recettes d'investissement est constituée des subventions reçues dans le cadre de la Distribution Publique d'Electricité de la part du FACE, d'ENEDIS pour les travaux dits « Article 8 » et « Part Couverte par le Tarif », des collectivités conformément au règlement d'intervention financière en vigueur. Le détail par opération a été mis en place à compter de 2017.

### 4. Présentation des dépenses d'investissement en K€

Dépenses d'investissement exprimées en k€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Remboursement en capital de la dette	178K€	144K€	337K€	545K€	541K€	815K€
Immobilisations incorporelles	27K€	18K€	60K€	243K€	199K€	115K€
Subvention d'équipement versée	5 852K€	5 066K€	1 949K€	1 998K€	1 261K€	1 516K€
Immobilisations corporelles	88K€	30K€	35K€	27K€	58K€	105K€
Travaux sur les réseaux	8 656K€	9 535K€	7 556K€	7 675K€	10 851K€	9 936K€
Participation SEM ELO et parts AFL	595K€	K€	K€	595K€	K€	K€
Compte de tiers	1 121K€	647K€	553K€	544K€	694K€	786K€
Flux d'ordres	1 294K€	1 765K€	2 471K€	162K€	K€	K€
<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>	<b>17 811K€</b>	<b>17 205K€</b>	<b>12 961K€</b>	<b>11 788K€</b>	<b>13 604K€</b>	<b>13 273K€</b>

Les principales dépenses d'investissement correspondent aux investissements liés à la Distribution Publique d'Electricité et notamment aux différents programmes du FACE relatifs au renforcement, extension, sécurisation, effacement des réseaux électriques auxquels s'ajoutent les programmes dit « Article 8 », sur les Extensions privées co-financées par la Part Couverte par le Tarif (PCT) et syndical.

De la même manière que pour les recettes d'investissement, le Syndicat a mis en place des opérations à compter de 2017 afin de suivre précisément les subventions à percevoir en fonction de la nature des travaux sur les réseaux.

## 5. Présentation de l'autofinancement et du financement des investissements

Autofinancement en k€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
CAF Brute	2 601 k€	3 490 k€	3 066 k€	3 538 k€	4 969 k€	5 810 k€
Remboursement en capital de la dette	178 k€	144 k€	337 k€	545 k€	541 k€	815 k€
CAF nette	2 423 k€	3 347 k€	2 729 k€	2 993 k€	4 428 k€	4 995 k€

L'épargne brute ou CAF (capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet de réaliser l'équilibre budgétaire.

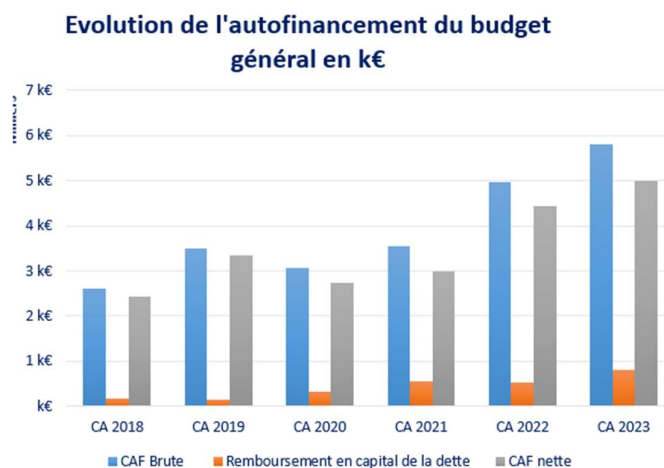
Toutefois pour déterminer l'équilibre réel d'un budget, il faut calculer l'épargne nette ou CAF nette en diminuant la CAF brute du montant du capital de la dette. Ce montant détermine les ressources effectivement disponibles pour le financement des dépenses d'équipement, il permet à la collectivité d'autofinancer ses projets.

En 2022, la progression de l'épargne brute (+1,4 M€) est liée à la progression de recettes de fonctionnement car l'exercice 2022 constate 5 trimestres de TCCFE.

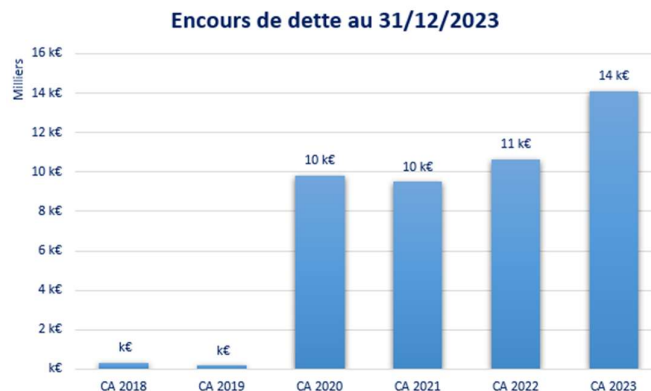
En 2023, la CAF brute augmente de 841k€ soit +17%, ce qui principalement lié à l'augmentation de la TCCFE.

## 6. Présentation de l'endettement du budget général

Les frais financiers de la dette pèsent très peu sur le fonctionnement et ne contraignent alors pas la situation financière du syndicat jusqu'en 2019, date de la première campagne d'emprunt sur le budget principal.



Entre 2022 et 2023, la capacité de désendettement du Syndicat passe de 2 à 5 années, soit un ratio largement en dessous du seuil prudentiel estimé à 10 ans bien que nécessitant une gestion rigoureuse.



## 7. Présentation des effectifs du Syndicat à fin 2023

La fréquence de recrutement et l'évolution des charges de personnel depuis 2018 est la suivante :

	Effectif au 31/12/N	Dépenses de personnel
<b>2018</b>	39	1 908 102,43 €
<b>2019</b>	42	2 205 992,09 €
<b>2020</b>	46	2 408 901,57 €
<b>2021</b>	48	2 596 342,53 €
<b>2022</b>	49	2 857 000 €
<b>2023</b>	51	3 003 000 €

### Bilan de l'année 2023

La masse salariale 2023 se décompose comme suit et a été marquée par une augmentation du point d'indice en juillet 2023 :

	Montant en €
Rémunération indiciaire	1 340 000 €
Rémunération indemnitaire	776 000€
Avantages en nature et frais professionnels	15 000€

Fin 2023, le SYADEN totalise 50,3 équivalents temps plein (ETP) au sein de sa structure, correspondant à 51 agents (dont 1 alternant) au 31 décembre.

Le dernier organigramme présente la répartition suivante de ces ETP par direction :

- Direction Générale : 2 ETP
- Direction Finances : 6 ETP
- Direction Ressources : 8,7 ETP
- Direction Territoires : 12 ETP (dont 1 alternant)
- Direction Aménagement et Usages du Numérique : 9 ETP
- Direction Transition Énergétique : 12,6 ETP

L'année 2023 a été marquée par le recrutement :

- D'un Chef de projet ENR électriques au sein de la Direction Transition Énergétique ;
- D'un Chef de projet ENR thermiques - suivi travaux bâtiments dans la même direction (en remplacement d'un départ)
- D'un Chef de projet transverse (contrat d'apprentissage de 2 ans) au sein de la Direction Territoires.

Les avancements de grade intervenus sont les suivants :

- 1 Adjoint administratif principal 2ème classe (Direction Ressources)
- 1 Adjoint administratif principal 2ème (Direction Territoires)
- 1 Ingénieur Principal (Direction Ressources)

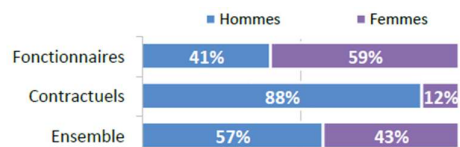
### Décomposition des effectifs

Les effectifs sont décomposés comme suit :

Catégorie	Filière Administrative	Filière Technique	Total	En %
C	10	0	10	19,61%
B	5	17	22	43,14%
A	4	14	18	35,30%
Alternant	0	1	1	1,95%
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>32</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

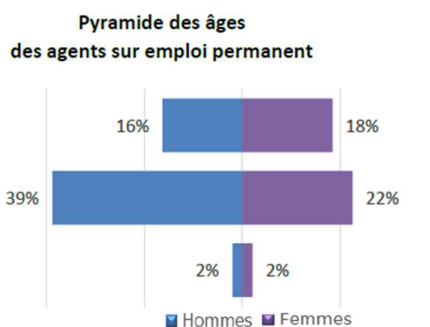
Il y a 23 agents titulaires et 18 agents contractuels (dont 4 en CDI de droit public).

La répartition Femmes/Hommes est la suivante :



La pyramide des âges montre que les agents du SYADEN ont 45 ans en moyenne :

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	44,84
Contractuels permanents	45,44
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>45,05</b>
<b>Tranche d'âge</b>	
	de - de 30 ans
	de 30 à 49 ans
	de 50 ans et +



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

### III. LES PROJETS 2024 DU BUDGET GENERAL DU SYNDICAT

Dans ce contexte incertain, à l'instar des collectivités publiques, le SYADEN a pour ambition de soutenir l'investissement local à travers le maintien de ses engagements garantissant un aménagement durable et connecté de l'Aude ainsi que la cohésion territoriale.

Dans le cadre de l'évaluation à mi-mandat à venir courant 2024, les maitres mots des orientations budgétaires seront structuration interne et développement.

#### 1. Présentation synthétique du budget primitif 2024 du budget général

Les prévisions 2024 pour le budget principal sont les suivantes :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>20,78 M€</b>	<b>22,88 M€</b>

En fonctionnement, la recette principale du budget principal provient de la Taxe sur l'Electricité et de la redevance ENEDIS. Elle a été évaluée à un niveau similaire à celui connu en 2023. A noter que pour l'année 2024 il a été prévu, comme cela est fait sur le budget annexe THD, de refacturer les frais de personnel et de gestion aux deux autres budgets annexes (à hauteur de 150k€ pour le BA IRVE et de 100k€ pour le BA ENR).

A noter qu'un résultat de la section de fonctionnement de 9,88M€ est à enregistrer en 2024, soit 3,5M€ de plus que l'année précédente, impactant ainsi les recettes de fonctionnement.

Pour les dépenses de fonctionnement, les principales évolutions sont liées aux recrutements à venir, à la location de locaux supplémentaires et à différentes évolutions informatiques détaillées ci-dessous.

Au niveau de l'investissement, les dépenses se maintiennent sur la majorité des postes mais une diminution des investissements concernant les travaux de Distribution Publique d'Electricité (liée à une baisse des investissements sur les extensions électriques du fait de contractions des autorisations d'urbanisme, à la forfaitisation des marchés publics associés et à la diminution des frais liés à la maîtrise d'œuvre et à l'évolution du financement des extensions en lien avec la loi APER) et une augmentation concernant la mise en œuvre des projets SI sont à prévoir.

Ainsi, en tenant compte des différents indicateurs, un nouvel emprunt d'équilibre ne serait pas nécessaire pour 2024 et nous serions sur la tendance suivante au niveau financier à savoir :

Autofinancement en k€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
CAF Brute	2 601 k€	3 490 k€	3 066 k€	3 538 k€	4 969 k€	5 810 k€	4 255 k€
Remboursement en capital de la dette	178 k€	144 k€	337 k€	545 k€	541 k€	815 k€	903 k€
CAF nette	2 423 k€	3 347 k€	2 729 k€	2 993 k€	4 428 k€	4 995 k€	3 352 k€

#### 2. Activation de la compétence éclairage public

L'ambition majeure pour 2024 concerne la préparation de l'activation de la compétence éclairage public (EP), tant pour accompagner les communes dans ce domaine que pour valoriser les supports pour d'autres activités en relation avec les territoires connectés et durables. Cette compétence optionnelle, activée par la quasi-unanimité des syndicats d'énergies, permet aux collectivités qui y adhèrent de bénéficier d'une gestion complète et d'avantages de mutualisation, tant techniques que financiers. L'objectif pour le syndicat serait de réaliser des travaux de rénovation et de construction de nouveaux points lumineux pour la performance

énergétique en apportant une expertise et des financements avantageux pour les collectivités. De plus, la question de la maintenance est également au cœur de la réflexion.

Ce choix extrêmement structurant pour l'accompagnement du SYADEN auprès de ses membres, nécessite une étude précise, tant technique que financière, afin de préparer ce changement majeur dans les meilleures conditions possibles.

De plus, dans la continuité de 2023, des efforts doivent être poursuivis afin de :

- Renforcer l'implication du SYADEN sur la fourniture et la pose de matériels d'EP performants en coordination pour faciliter la gestion des collectivités et en relation avec les dispositifs Fonds vert et Intracting;
- Développer une maîtrise des données techniques et d'exploitation de l'EP avec le SIG, les performances énergétiques à travers les diagnostics EP incitatifs.

### **3. Distribution Publique d'Electricité**

L'année 2024 va être marquée par la mise en œuvre de la réforme du financement des raccordements au réseau publics d'électricité. En effet, en application de la loi du 10/03/2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite "loi APER"), l'ordonnance du 23/08/2023 procède à une restructuration du chapitre du code de l'énergie relatif au raccordement aux réseaux publics d'électricité afin d'en améliorer la lisibilité. La principale nouveauté réside dans le fait que l'intégralité de la contribution due au titre de l'extension est, depuis le 10/11/2023, payée par le demandeur du permis. Autrement dit, les coûts des extensions seront financés en partie par le TURPE (taux de réfaction) et le reste par le demandeur.

Il conviendra également de poursuivre les échanges avec le gestionnaire de réseau Enedis afin d'orienter les investissements sur les secteurs fragiles.

Enfin, et dans la continuité de la campagne de relances menées par le Payeur Départemental concernant les titres émis de 2012 à 2015 relatifs aux opérations antérieures à la création du Syndicat, un travail de fond avant de régulariser la situation est à mener.

### **4. Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)**

La priorité de 2024 concerne la production et la diffusion du SIG EP.

Dans la continuité de la mise en œuvre du PCRS et de la production des données cartographiques, les sujets autour de son exploitation et de sa mise à jour sont à définir afin de garantir la maîtrise de la donnée relative au fond de plan de référence pour l'ensemble des services publics (en lien avec le jumeau numérique 3D porté par le budget annexe THD).

Il reste également nécessaire de conforter les partenariats territoriaux avec les EPCI, le CD11 et délégataires de services publics pour partager l'accès à la donnée et à sa mise à jour.

### **5. Missions liées au développement durable et à la transition énergétique**

Dans la continuité des missions déployées en 2023, la poursuite de la dynamisation du partenariat territorial et des interventions en matière de transition énergétique est à mettre en œuvre.

L'un des objectifs majeurs concerne la conclusion et la mise en œuvre du Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRT anciennement contrat d'objectif territorial) entre le SYADEN et l'ADEME pour développer des projets EnR&R thermiques sur le territoire audois. Ce contrat qui doit être conclu au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 un objectif de production d'EnR&R et un nombre d'installation associé à faire émerger sur le territoire sur une durée maximale de 4 ans. Dans ce cadre, le syndicat mettra en place des actions d'animation pour accélérer l'émergence des projets puis leur apporte un accompagnement technique et financier. Il accompagnera de

manière personnalisée tout type d'acteur (public et privé) portant toute taille de projet de production de chaleur renouvelable et de récupération éligibles au Fonds Chaleur avec une délégation de gestion.

2024, sera également l'année de lancement de l'achat groupé d'électricité pour la période 2025-2027. Une réflexion sera conduite en parallèle sur les futurs changements du marché de l'électricité en 2026 en lien avec d'autres syndicats. La poursuite de la mise en œuvre de méthodes d'achat permettant d'être réactifs et résilients pour saisir les opportunités dans le temps est prévue. Enfin, il apparaît le souhait de concrétiser les expérimentations en « circuit-court ».

## 6. Perspective en termes de gestion dans la performance et la structuration interne

De manière transversale, l'affirmation de différents indicateurs de pilotage et de mesure des politiques publiques ainsi que de contrôle des services publics sera poursuivie et déployée.

### *Perspective des effectifs*

Le seuil des 50 agents étant dépassé au 01/01/2024, des élections professionnelles seront organisées fin 2024 pour l'installation du Comité Social Territorial.

Il est prévu une augmentation de 11% des charges de personnel comprenant :

- Le recrutement de 6 agents (pour environ 250k€) :
  - Un Chef de projet ENR Thermique pour la mise en œuvre du contrat CCRt avec l'ADEME arrivé le 15/01/2024
  - Un Chef de projet suivi production au sein du service Aménagement numérique pour remplacer un agent en arrêt maladie en cours de recrutement
  - Les recrutements prévus par la modification de l'organigramme en octobre 2023 avec, pour rappel une Directrice Adjointe Ressources Humaines et Affaires Juridiques qui entrera en fonction le 01/04/2024, deux Chef.fe.s de projet SI et un.e Gestionnaire RH restant à recruter.
- La bonification indiciaire de 5 points intervenue au 01/01/2024 (pour 17k€)
- Une anticipation d'une éventuelle revalorisation du point d'indice (pour 41k€)
- Les avancements de grade et d'échelon prévus conformément aux LDG (pour 41k€).

La mise en œuvre structurée et structurante d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est également prioritaire, notamment afin de préparer la fin du déploiement de la fibre prévue en l'horizon de fin 2025 - début 2026 et la remobilisation des personnels concernés.

Enfin, le travail sur une réintégration de la paie début 2025 doit être mené.

### *Moyens généraux*

Le verdissement de la flotte automobile a permis de faire des économies de carburant qui devraient se poursuivre en 2024.

D'ici le mois d'avril, il est prévu la location de surface supplémentaire au siège afin de permettre l'installation des nouvelles recrues mais également de disposer d'une grande salle de réunion supplémentaire et d'une véritable salle de repos (ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle). Cette modification, en plus des augmentations à prévoir sur les frais de locations et sur les charges, nécessite de prévoir au budget 2024 des frais de déménagement, de menus travaux (cloisonnement et peinture) et de l'achat de mobiliers (le tout pour 110k€ supplémentaires).



Enfin, la dynamisation de l'animation externe et interne est prévue avec différents temps de communication (supports pédagogiques internes, mise en place de temps de team bulding...).

### *Communication*

Il convient de dynamiser l'affichage du SYADEN et l'ensemble des activités qu'il porte à travers une présence plus forte dans les projets co-financés par nos soins dans les communes (métiers historiques notamment), modernisation du site Internet, le développement d'une campagne de communication et de diffusion (affichage panneaux publicitaires, ...).

### *Digitalisation des activités*

Les plus gros projets informatiques pour 2024 concernent :

- La mise en place, avec l'aide d'un AMO spécialisé, d'une Gestion Electronique des Documents (GED) ;
- Le changement de l'outil de suivi de dossier de la Direction des Territoires ;
- La mise en place et le déploiement d'une stratégie territoriale concernant la gouvernance de la donnée (en lien avec le développement des missions concernant les territoires connectés et durables retracés sur le BA THD) ;
- La recherche d'un outil de type GMAO pour l'exploitation du réseau Eclairage Publique dans l'optique de l'activation de la compétence.

## IV. BUDGET ANNEXE : BORNES DE RECHARGE

### 1. Présentation de la situation financière synthétique du budget annexe sur les années 2018 à 2023

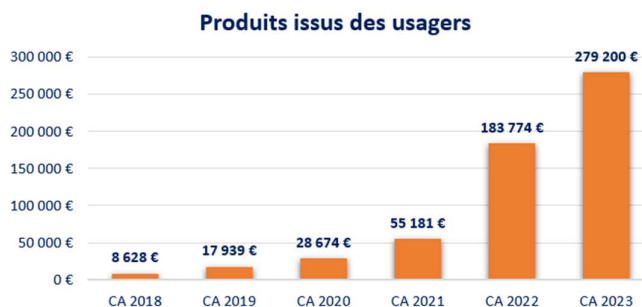
Section de fonctionnement en €	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>219 441 €</b>	<b>231 736 €</b>	<b>298 846 €</b>	<b>321 316 €</b>	<b>424 984 €</b>	<b>505 840 €</b>
<i>Produits issus des usagers</i>	8 628 €	17 939 €	28 674 €	55 181 €	183 774 €	279 200 €
<i>Pénalités</i>	40 000 €	0 €	0 €	0 €	788 €	0 €
<i>Subvention d'équilibre</i>	125 585 €	106 773 €	84 141 €	114 233 €	89 854 €	145 011 €
<i>Autres recettes</i>	45 228 €	107 025 €	89 819 €	67 348 €	69 237 €	300 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>147 010 €</b>	<b>231 736 €</b>	<b>298 846 €</b>	<b>321 316 €</b>	<b>424 984 €</b>	<b>505 840 €</b>
<i>Energie bornes</i>	68 175 €	84 284 €	83 629 €	90 557 €	162 996 €	214 172 €
<i>Dotations aux amortissements</i>	52 133 €	52 708 €	142 072 €	152 691 €	159 899 €	160 882 €
<i>Autres charges</i>	26 702 €	94 745 €	73 144 €	78 067 €	102 089 €	130 787 €
<b>Solde de fonctionnement hors reports</b>	<b>72 431 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Section d'investissement en €	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>	<b>883 599 €</b>	<b>96 378 €</b>	<b>153 787 €</b>	<b>123 890 €</b>	<b>318 070 €</b>	<b>429 203 €</b>
<i>Dont construction des bornes</i>	883 499 €	96 378 €	68 925 €	40 335 €	236 740 €	347 474 €
<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>	<b>1 216 446 €</b>	<b>325 617 €</b>	<b>426 429 €</b>	<b>439 633 €</b>	<b>549 685 €</b>	<b>754 044 €</b>
<i>Dont subvention</i>	512 024 €	0 €	21 018 €	0 €	74 043 €	361 547 €
<i>Dont participation des communes et EPCI</i>	123 200 €	66 000 €	29 700 €	14 300 €	0 €	0 €
<i>Dont Excédent de fonctionnement</i>	529 090 €	72 431 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Solde d'investissement hors reports</b>	<b>332 847 €</b>	<b>229 239 €</b>	<b>272 642 €</b>	<b>315 743 €</b>	<b>231 615 €</b>	<b>324 841 €</b>

Entre 2018 et 2021, la principale recette du budget annexe IRVE est constituée des subventions versées par le budget général afin de construire les bornes de rechargement électrique. Le budget est exprimé en € HT.

A noter que la contribution communale pour la pose de bornes ainsi que les cotisations pour leur exploitation ont été supprimées en 2023. Les charges sont exclusivement portées par les usagers et le SYADEN qui équilibre le budget annexe. Ce faisant, les cartes du réseau public Révéo initialement mis à disposition gratuitement pour les collectivités depositaires d'IRVE sur leurs territoires continueront à avoir accès au service mais selon la tarification applicable aux abonnés du réseau.

A partir de 2022 les recettes usagers sont de plus en plus importantes, pour atteindre 280 k€ en 2023, et deviennent la recette principale de fonctionnement de ce budget annexe. Cette progression est due pour partie à une évolution de la grille tarifaire en juin 2021 et mais également à une progression de l'usage des bornes. L'objectif est de poursuivre cette croissance de produits issus des usagers, afin de maintenir la suppression de la contribution publique aux dépenses de fonctionnement.



Au niveau des charges de fonctionnement, la livraison des bornes électriques entraîne deux phénomènes sur le budget annexe à savoir :

- Le coût de l'énergie de chaque borne : coût propre à la borne afin qu'elle fonctionne et le coût d'utilisation par un usager qui est ensuite refacturé via le tarif
- L'amortissement des bornes construites et livrées à ce jour.

Concernant les réalisations, il a été posé 2 bornes nouvelles (dont 4 avec des ombrières réalisées sur le budget annexe ENR) et 2 déplacements de bornes contre une cinquantaine de pose de bornes prévue. Ceci s'explique en particulier par le renouvellement du marché global de performance initié au deuxième semestre 2023, limitant le lancement de commandes nouvelles.

Il est à noter qu'une quinzaine de bornes dont la conception a été réalisée en 2023 verront le jour rapidement en 2024.

Lors de sa séance en date du 17/10/2023, le Comité Syndical a adopté le **Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDDIRVE)** de l'Aude qui fait ressortir un objectif ressort de l'étude un objectif cible autour de 550 points de charge à 2025 et près de 750 à l'horizon de 2028 répartis sur tout le territoire.

Ces objectifs seront remplis d'une part par les investissements propres du syndicat dans le réseau public mais également grâce à un **Appel à Investissements Privés (AIP)** qui sera prochainement attribué pour bénéficier d'une cohérence territoriale par la contribution de partenaire(s) privé(s).

## 2. Présentation synthétique du budget primitif 2024 du budget annexe ainsi que des projets

Les prévisions 2024 pour ce budget annexe sont les suivantes :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>914 k€</b>	<b>1,65 M€</b>

Au-delà des restes à réaliser, **l'année 2024 verra la construction de nouvelles bornes pour un montant de 600 k€**, correspondant à la pose d'une trentaine de nouvelles bornes sachant que cela pourra évoluer en fonction de la conclusion de l'AIP.

Il est envisagé de bénéficier de la subvention **ADVENIR** à hauteur de 150k€ afin de participer au financement des réalisations nouvelles.

Dans le cadre du **FACE plan France 2030, reconduit en 2024**, un dossier a été présenté pour un montant de 892k€ de dépenses et de 714 k€ de subventions nouvelles.

En fonctionnement, **les produits espérés issus des usagers suite à l'évolution tarifaire projetée sont estimés à 350 k€ en 2024.**

Ces recettes ne permettent toutefois pas de couvrir les charges liées à l'énergie, au paiement des frais d'exploitation, de maintenance ni à la couverture des amortissements ni les dépenses de personnel qui seront refacturés à compter de 2024 (150k€).

A noter que l'emprunt de 800 k€ réalisé en 2023 n'a pas été consommé et est reporté en 2024.

Il convient aussi de revoir la tarification du service à l'échéance annuelle.

Les axes stratégiques concernent en 2024 :

- Le développement du réseau et la mise en œuvre de la stratégie territoriale concertée via le SDDIRVE audois selon le socle commun régional, en partenariat avec la Région et en complémentarité avec le(s) acteur(s) privé(s) dans le cadre de l'AIP en cours d'attribution ;
- Le renouvellement du marché global de performance pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance avec l'enjeu majeur de l'autonomie de la gestion des données liées à l'exploitation et la commercialisation du réseau IRVE du syndicat.

## V. BUDGET ANNEXE : COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES - THD

### 1. Présentation de la situation financière synthétique du budget annexe sur les années 2018 à 2023

Ce budget retrace l'ensemble des flux financiers liés aux activités de communications électroniques du SYADEN dont :

- Le déploiement et l'exploitation du Réseau d'Initiative Publique (RIP) mis en affermage auprès de la société Altitude Infrastructure (AI). Pour mémoire le RIP doit permettre d'amener le Très Haut Débit (THD) à la population audoise ne résidant pas dans les zones réservées à l'opérateur ORANGE (autour de Carcassonne et Narbonne).

La phase 1 du projet de fibre optique (Ftth) finalisée représente un coût réel est de 140 millions d'euros. La phase 2 de ce projet lancée en 2022, pour un coût total a été estimé à 92 M€, afin d'atteindre l'objectif du 100% fibre sur le Département. Fin 2023, près de 120 500 prises ont été déployées ;

- Le déploiement et l'exploitation d'Infrastructures Passives de Communication Electroniques (IPCE)
- Le déploiement et l'exploitation de la téléphonie mobile au moyen du THD Radio ; LTE 4G Fixe (Technologie radio permettant à partir d'un point haut (pylône, château d'eau...) de transmettre par ondes radiofréquences un signal contenant les données) via le marché global de performance attribué à Alsatis ;
- La gestion du service universel fibre (SUF) de préfibrage auprès des aménageurs ;
- L'ensemble des services proposés dans le cadre de la compétence « territoires connectés et durables ». Dans ce contexte, le SYADEN a été lauréat de l'Appel A Projet « Territoires Intelligents et Durables » financé par l'Etat et visant à expérimenter des solutions améliorant la gestion des collectivités ou des activités économiques avec un caractère durable et répliquable et l'ambition d'utiliser des instruments mutualisés de connectivité en s'appuyant sur le concours d'acteurs regroupant de nombreuses compétences complémentaires. Ce projet, intitulé SYMPHONIE, a démarré en avril 2023 pour une durée de 3 ans et avec la possibilité de financer 2,4M€ sur 6,8M€ d'investissements prévus.

Par ailleurs, dans l'optique de pérenniser la construction d'un « service public » des territoires connectés et durables pour l'attractivité économique et la cohésion territoriale, le syndicat a lancé mi 2023 une consultation sous la forme d'une concession de service public avec la création d'une SEMOP dédiée. La finalité est d'offrir des services standardisés répondant aux principaux besoins des collectivités audoises et s'appuyant sur des réseaux numériques mutualisés ainsi que des groupes fermés d'utilisateurs (GFU) multi-sites. Dans ce cadre, le SYADEN prendra en charge les charges IRU pour le compte des collectivités souscrivant à ce service.

Le budget est exprimé en € HT.

#### Constitution du budget annexe THD

Budget annexe THD en k€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Dépenses de fonctionnement	1 112K€	1 405K€	2 033K€	2 966K€	3 183K€	6 160K€
Dépenses d'investissement	15 297K€	21 365K€	30 475K€	44 381K€	26 674K€	27 159K€
<b>TOTAL</b>	<b>16 409K€</b>	<b>22 770K€</b>	<b>32 508K€</b>	<b>47 346K€</b>	<b>29 857K€</b>	<b>33 319K€</b>

Budget annexe THD en k€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes de fonctionnement	1 112K€	1 944K€	7 219K€	11 587K€	10 432K€	10 133K€
Recettes d'investissement	10 170K€	18 594K€	23 146K€	37 926K€	27 848K€	59 922K€
<b>TOTAL</b>	<b>11 281K€</b>	<b>20 538K€</b>	<b>30 366K€</b>	<b>49 513K€</b>	<b>38 280K€</b>	<b>70 055K€</b>

Nota : les montants ci-dessus s'entendent en dehors des reports n-1.

Au même titre que le budget général, le budget annexe THD est composé principalement de flux en section d'investissement, que ce soit en dépenses comme en recettes.

Depuis 2017, le déploiement du réseau fibre et les livraisons de prises associées au Délégué impactent directement la section d'investissement en charges comme en recettes.

A compter de 2019, ce budget annexe voit la mise en place d'un financement par emprunt, en cohérence avec le déploiement du réseau, pour atteindre 78M€ d'encours en 2023 pour une durée de vie moyenne de 5 ans et 8 mois.

#### Détail des recettes de fonctionnement du budget annexe THD

Recettes de fonctionnement exprimées en k€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Subventions d'exploitation (partenaires locaux)	499K€	483K€	506K€	35K€	K€	K€
Subvention Exceptionnelle (versée par le budget général SYADEN)	605K€	223K€	K€	K€	K€	K€
Autres recettes	9K€	1 239K€	6 714K€	11 552K€	10 432K€	10 133K€
<b>TOTAL recettes de fonctionnement (hors reports n-1)</b>	<b>1 112K€</b>	<b>1 944K€</b>	<b>7 219K€</b>	<b>11 587K€</b>	<b>10 432K€</b>	<b>10 133K€</b>

A compter de 2020, la ressource principale du budget annexe THD provient de la redevance perçue de la part d'Altitude Infrastructure, dont le montant s'élève à 9,3 M€ en 2023 ce qui est stable par rapport à 2022.

#### Détail des dépenses de fonctionnement du budget annexe THD

Dépenses de fonctionnement exprimées en k€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Charges à caractère général	436K€	667K€	972K€	1 848K€	1 836K€	2 985K€
Refacturation personnel	500K€	500K€	548K€	549K€	599K€	748K€
Autres charges	176K€	237K€	513K€	570K€	748K€	2 426K€
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement (hors reports n-1)</b>	<b>1 112K€</b>	<b>1 405K€</b>	<b>2 033K€</b>	<b>2 966K€</b>	<b>3 183K€</b>	<b>6 160K€</b>

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement de refacturation de charges à caractère général ainsi que la refacturation des charges de personnel supportées en intégralité par le budget général.

Ces charges de personnel progressent chaque année en raison de la structuration des activités du budget annexe associé au renforcement de l'équipe avec le recrutement d'un Chef de Suivi Production en 2022 et l'ajout d'une Gestionnaire Administrative au sein de la Direction. De plus, depuis fin 2022 un ETP complémentaire dans l'équipe de direction en vue d'anticiper le départ à la retraite du directeur début 2025.

Les autres dépenses significatives en 2023 portent sur des locations immobilières (pour l'abonnement mensuel GCBLO ORANGE), sur des dépenses de maintenance (notamment concernant les sites LTE) et concernant le remboursement de la dette (1,65M€).

#### Détail de la section d'investissement

Section d'investissement exprimée en k€ (hors reports et RAR)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Dépenses d'investissement	15 297K€	21 365K€	30 475K€	44 381K€	26 674K€	27 159K€
Dont dépenses d'équipement	15 229K€	21 217K€	30 250K€	43 553K€	23 207K€	19 176K€
Recettes d'investissement	10 170K€	18 594K€	23 146K€	37 926K€	27 848K€	59 922K€
Dont subvention	9 706K€	11 294K€	13 742K€	20 038K€	2 786K€	20 344K€
Dont emprunt	K€	7 000K€	9 000K€	17 000K€	22 000K€	34 901K€



Les principales dépenses d'investissement sont constituées des dépenses d'équipement. Ces dernières augmentent de manière sensible entre 2018 et 2021, constat de la montée en puissance de la réalisation des prises sur le territoire. Notons qu'à la fin de l'exercice 2023, les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 27 M€.

Parallèlement, les recettes d'investissement sont constituées principalement des recettes issues de l'emprunt et des subventions reçues par les partenaires.

## 2. Présentation synthétique du budget primitif 2024 du budget annexe ainsi que des projets

Les prévisions 2024 pour ce budget annexe sont les suivantes :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>16,39M€</b>	<b>91,45M€</b>

Le budget primitif 2024 continue à démontrer la montée en puissance de la mise en œuvre du Très Haut Débit sur le territoire avec la poursuite du déploiement des prises dans l'objectif 100% FtTH d'ici 2025.

Le montant total des nouveaux travaux prévu est d'environ 20 M€ en 2024 afin de permettre le déploiement de 12 000 prises nouvelles.

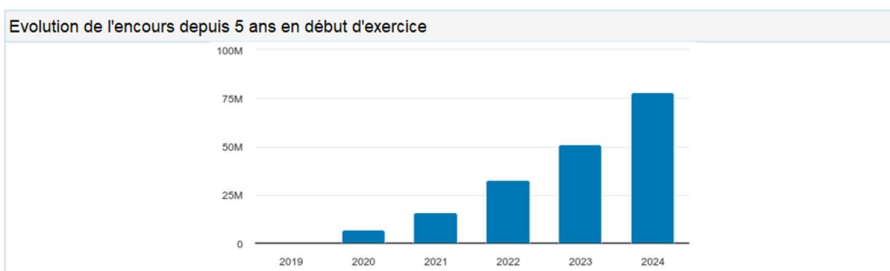
Le tableau ci-dessous présente les ratios d'épargne réalisés et prévisionnels pour le budget annexe THD :

Ratios d'épargne	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
<b>Epargne de gestion</b>	167K€	694K€	5 447K€	9 113K€	7 979K€	6 163K€	7 004K€
<i>Intérêts de la dette</i>	K€	4K€	46K€	222K€	339K€	1 653K€	2 700K€
<b>Epargne brute</b>	167K€	690K€	5 400K€	8 891K€	7 640K€	4 511K€	4 304K€
<i>Amortissement du capital de la dette</i>	K€	K€	75K€	437K€	3 439K€	7 955K€	15 850K€
<b>Epargne nette</b>	167K€	690K€	5 325K€	8 454K€	4 201K€	-3 444K€	-11 546K€

On constate que le niveau d'endettement impacte très fortement les niveaux d'épargne.

- S'agissant de **l'épargne de gestion** (recettes réelles d'exploitation – dépenses de gestion courante), elle progresse de 2019 à 2021, à la faveur de la mise en place du contrat d'affermage et de la montée en puissance des redevances associées. A compter de 2022, elle diminue, malgré un niveau de redevance significatif, et elle s'établirait à 7 M€ au prévisionnel 2024 (maintien de la redevance prévue à hauteur de 8M€ et 600k€ de régularisation du Fonds de Soutien aux Usages du Numérique prévu dans le cadre de la DSP).
- S'agissant de **l'épargne brute**, elle baisse légèrement sur le prévisionnel 2024 (4,3 M€).
- Enfin, **l'épargne nette** du budget annexe THD chute à -11,5 M€ au prévisionnel 2024 en raison du poids de la dette contractée à court/moyen terme et de l'attente de la perception des subventions (de la Région Occitanie notamment). Il est nécessaire de souligner que 23,22M€ sont en attente de perception sur les 109M€ notifiés pour la Phase 1.

Le tableau ci-dessous présente l'encours de dette sur le budget annexe :



Ratios de dette	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Encours de dette		7 000K€	15 925K€	32 488K€	51 049K€	77 996K€	77 496K€
<i>Dont nouveaux emprunts</i>		7 000K€	9 000K€	17 000K€	22 000K€	34 901K€	15 350K€
<i>Dont remboursement d'emprunt</i>			75K€	437K€	3 439K€	7 955K€	15 850K€
Capacité de désendettement		10,15	2,95	3,65	6,68	17,29	18,01

Conséquence de la baisse conséquente de l'épargne nette et du montant de remboursement d'emprunt qui a doublé, la capacité de désendettement prévisionnelle pour 2024 sur le budget annexe THD se situerait à hauteur de 18 ans, c'est-à-dire toujours bien au-dessus des seuils prudeniels.

Par ailleurs, le montant total des amortissements augmente en raison de l'amortissement du réseau LTE 4G/THD Radio (pour 5,5M€ de dépenses amortis sur 10 ans).

Enfin, le montant des frais de personnel refacturé par le budget général s'élèvera à hauteur de 800k€.

Ainsi, pour 2024, le budget annexe Communications Electroniques reflète les ambitions suivantes :

- Poursuite de la couverture FTTH Phase 2, avec une progression de la phase travaux et une consolidation des co-financements des partenaires Territoriaux. En effet, une négociation est en cours avec la Région afin de raccourcir l'échéancier des versements de subvention jusqu'à 2027. Sur le volet des investissements les difficultés rencontrées dans la zone d'influence du projet UNESCO ont entraîné des difficultés pour le bon déroulement du déploiement avec près de 3 000 prises en attente dont la moitié auraient pu être livrées fin 2023. Un accord est sur le point d'aboutir pour relancer ces investissements pour le service public d'aménagement numérique en THD dans ce secteur ;
- Confirmer le positionnement comme opérateur du « Service Universel » de pré-fibrage auprès des aménageurs et de réalisation des adductions absentes ou cassées en articulation avec l'offre AI raccordements proposée par notre délégataire mais hors du champ de notre DSP FttH. Par ailleurs, une réflexion sur la mise en place d'une demande de participation aux demandeurs est à étudier ;
- En parallèle de la réflexion autour du PCRS, la mise en œuvre de différentes applications du jumeau numérique (estimé à 95k€) est à développer, en particulier pour développer un simulateur de production-consommation d'électricité renouvelable instantanée au profit des collectivités ;
- Concernant les services de territoires connectés et durables, il est prévu dans le cadre de SYMPHONIE la mise en œuvre de partenariat avec le secteur agricole (dont les programmes Waltr pour 336k€ et Agreenculture pour 364k€), la poursuite des opérations de monitoring sur des bâtiments publics et la finalisation de l'axe 1 concernant le partenariat avec le SDIS. Par ailleurs, la création d'un réseau bas débit à hauteur de 2M€ est prévu cette année pour pouvoir connecter des services et capteurs (IOT) en relation étroite avec la SEMOP dédiée et créée au premier trimestre 2024 à cet effet via notamment l'essor de la Centrale d'Achat associée. Enfin, des investissements concernant l'Eclairage Public intelligent vont se poursuivre à hauteur de 575 k€.



## VI. BUDGET ANNEXE : ÉNERGIES RENOUVELABLES

### 1. Présentation de la situation financière synthétique du budget annexe sur les années 2018 à 2023

Section de fonctionnement en €	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Total recettes de fonctionnement	412 €	6 415 €	3 360 €	3 210 €	3 216 €	3 226 €	0 €	53 352 €	672 428,43 €
<i>Dont recettes abonnés RC Limoux</i>	0 €	6 415 €		3 360 €	3 210 €	3 226 €	0 €	53 352 €	666 870,93 €
TOTAL Charges de fonctionnement	412 €	0 €	385 €	522 €	950 €	0 €	7 080 €	77 535 €	416 634,25 €
<i>Dont dépenses énergie (bois, électricité, gaz)</i>	0 €	0 €		350 €	950 €	0 €	0 €	20 275 €	254 578,33 €
<i>Dont maintenance</i>									79 251,22 €
<i>Dont charges financières</i>									60 909,11 €
<b>Solde de fonctionnement hors reports</b>	<b>0 €</b>	<b>6 415 €</b>	<b>2 975 €</b>	<b>2 688 €</b>	<b>2 266 €</b>	<b>3 226 €</b>	<b>-7 080 €</b>	<b>-24 184 €</b>	<b>255 794 €</b>

Section d'investissement en €	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Total recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	128 300 €	3 002 277 €	1 254 920,22 €
Total charges d'investissement	0 €	0 €	0 €	5 400 €	33 319 €	127 470 €	2 143 047 €	2 190 178 €	970 140,62 €
<i>Dont MOE réseau de chaleur</i>									
<b>Solde d'investissement hors reports</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-5 400 €</b>	<b>-33 319 €</b>	<b>-127 470 €</b>	<b>-2 014 747 €</b>	<b>812 099 €</b>	<b>284 780 €</b>

L'équilibre de la section de fonctionnement s'élève à 256 k€, en dehors des reports de l'exercice antérieur.

Cela révèle une belle amélioration par rapport à 2022.

L'année 2023 correspond à la première année de mise en exploitation du réseau de chaleur de Limoux, et donc de la facturation des clients du réseau.

En ce qui concerne les flux d'investissement, le budget ne retrace quasiment aucun flux de 2017 à 2020. Il s'en est suivi la réalisation du réseau de chaleur de Limoux en 2021-2022. 2023 a vu la réalisation de 5 ombrières PV dont 4 accueillant des IRVE ainsi qu'une toiture solaire PV du réseau de chaleur de Limoux.

Le budget est exprimé en € HT.

### 2. Présentation synthétique du budget primitif 2024 du budget annexe ainsi que des projets

Les prévisions 2024 pour ce budget annexe sont les suivantes :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>904k€</b>	<b>3,73M€</b>

L'année 2024 marque le suivi d'exploitation du réseau de chaleur de Limoux, dont les dépenses d'exploitation et les recettes de vente de chaleur viennent impacter la section de fonctionnement du budget. Les recettes perçues permettent d'équilibrer le budget.

Les recettes d'investissement à hauteur du 3,7M€ sont composées principalement de report de subvention du réseau de chaleur, du plan de relance (programme lié aux IRVE) et de l'emprunt auprès de l'AFL (1,8M€ contracté en 2023 pour le financement des ombrières est à reporter sur 2024).

La quote-part des charges de gestion et de personnel intervenant sur le budget est retracée au sein de ce budget ENR (100k€).

Aussi, l'année 2024, tout comme les années à venir, vont permettre de recapitaliser le budget de la SEM ELO pour positionner celle-ci en correspondance avec les ambitions de production ENR à maîtrise territoriale dont les réalisations vont aboutir dès cet exercice. Il est prévu un montant de 400 000 € de recapitalisation pour cette année. Il s'en suivra un programme pluriannuel d'augmentation progressive du capital.

En 2024, les charges d'investissement sont composées par le solde des dépenses liées au réseau de chaleur (dernières factures du maître d'œuvre), par les dépenses relatives à la construction d'ombrières et par le déficit d'investissement reporté.

L'équilibre financier de l'opération relative à la construction des ombrières sera valorisée à travers la vente d'électricité produite.

Ainsi, le budget annexe ENR reflète les ambitions suivantes du SYADEN :

- Le suivi de l'exploitation du réseau de chaleur de Limoux ;
- La finalisation du schéma directeur des réseaux de chaleur lancé en 2023 ;
- La gestion performante de l'exploitation et de l'approvisionnement bois en circuit-court ;
- La participation à la structuration de la filière d'approvisionnement locale. ;
- L'implantation de nouvelles ombrières PV ;
- La recapitalisation de la SEM ELO en vue de financer les projets qui arrivent en phase de construction.

## VII. ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA DETTE

Au 31/12/2023 le SYADEN détient 94,16M€ de dette en consolidé :

Budget	%	Montant
 Budget annexe THD	82,83	77 995 799,12
 Budget Principal	14,48	13 636 753,12
 Budget annexe ENR	2,68	2 527 000,00
TOTAL		94 159 552,24

Le Très Haut Débit représente à lui seul 83 % de cet encours mais il convient cependant de pondérer ces montants.

En effet sur les 78M€ de capital restant dû au 31/12/2023 sur le budget annexe THD, 23 M€ ne correspondent pas à de la dette « structurelle » s'agissant de crédits relais inférieurs à 5 ans calés sur des recettes notifiées dont le versement est décalé dans le temps (Région, FEDER et FSN).

Un arbitrage est à faire sur le remboursement (par anticipation ou pas) sur 2024 des deux crédits relais (9 M€) contractés auprès de la Banque Postale à des taux très intéressants il y a 3 ans. Par ailleurs, il est nécessaire de souligner que les 14 M€ restants ont été contractés en 2023 auprès de la Banque Postale, avec un remboursement à la carte correspondant aux participations des EPCI audoises et du CD 11 sur le financement de la Phase 2.

La dette structurelle à ce jour quant au financement du THD (Phase 1 & 2) est donc ramenée à un montant de 55M€.

Il est également important de noter que, hormis le financement réalisé auprès de la Banque des Territoires sur 30 ans, les autres financements sont amortis sur des durées proches de celle de la fin de la DSP Fth. La typologie est répartie entre taux fixe et taux révisable/variable, cette dernière représente 54,6 %. Cela s'explique d'une part par la hausse des taux fixes depuis 24 mois et le fait que le taux d'usure ne permettait plus aux organismes financeurs de proposer des taux fixes inférieurs à celui-ci. D'autre part par le fait que les index monétaires permettent d'effectuer des arbitrages de gestion de dette sans être soumis à une indemnité actuarielle.

Les partenaires financiers historiques du SYADEN restent présent mais les contraintes de ces derniers mois ne leurs ont pas permis de se maintenir à un niveau d'encours conséquent.

Les adhésions à l'Agence France Local sur les budgets annexes THD, ENR et IRVE ont permis de souscrire des financements de bon niveau tant en volume qu'en conditions de taux (marge sur Euribor). Il est prévu de mobiliser les deux financements réalisés fin 2023 sur les BA ENR et IRVE sur le premier semestre 2024 car ils bénéficient d'un différé d'amortissement jusqu'au début de l'exercice 2025.